

9730425Z  
ACADEMIE DE LA GUYANE  
LYCEE PROFESSIONNEL RAYMOND TARCY  
4401 AV GASTON MONNERVILLE  
97320 ST LAURENT DU MARONI  
Tel : 0594279796

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 8  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2016

Réuni le : 30/11/2016

Sous la présidence de : Guillaume-Claude Sauveur

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2016**

**Numéro de la DBM : 8**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration adopte la DBM N°8 pour vote.  
Elle consiste en un prélèvement sur Fonds pour l'acquisition d'un copieur

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0